

TITRE N° :

Nom de l'Association sportive :

Discipline :

Fédération :

Catégorie (*)

- Valide Handisport Sport adapté
 Homme Femme Mixte

Type de championnat (*)

National par équipe catégorie senior :

- Champion de France 1^{ère} division nationale
 Champion de France 2^{ème} division nationale
 Vainqueur de Coupe de France (seules les compétitions ayant l'appellation exacte de « Coupe de France » ouvrent droit à la prime).
 Vainqueur du classement national annuel des clubs 1^{ère} division (sport individuel par équipe)**
 Vainqueur du classement national annuel des clubs 2^{ème} division (sport individuel par équipe)**
 Classement Interclubs**

Européen par équipe catégorie senior :

- Champion d'Europe, Vainqueur de Coupe d'Europe (classement général final annuel), pour les équipes classées à la 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} place de la compétition

Nom de la Compétition :

- Classement : 1^{er} (médaille d'or)
 2^{ème} (médaille d'argent)
 3^{ème} (médaille de bronze)

National par équipe de la plus haute catégorie « Jeune » :

- Champion de France 1^{ère} division nationale**
 Vainqueur de Coupe de France (seules les compétitions ayant l'appellation exacte de « Coupe de France » ouvrent droit à la prime).

() Cochez la/les case(s) correspondante(s)*

*(**) Pour les sports individuels, à défaut de titre de Champion de France par équipe, seules les compétitions effectuées à titre collectif pour déterminer une hiérarchie nationale annuelle des clubs, sont prises en compte : classement national annuel des clubs, classement interclubs ou autre appellation équivalente.*

Nota : En cas d'une entente sportive entre plusieurs clubs pour une participation globale à des compétitions nationales, une seule prime peut être sollicitée, soit par l'entente, soit par l'un des clubs, en accord avec les autres clubs. L'entité sollicitant la prime doit fournir, à l'appui de sa demande, un document attestant du renoncement des autres entités concernées (tous les autres clubs et/ou l'entente). Lorsqu'il existe un classement fédéral présentant une répartition explicite des clubs entre les 1^{ère} et 2^{ème} divisions, celui-ci fera référence.

Date de l'obtention du titre :

Nom du club de l'équipe adverse :

Résultat obtenu en finale :

Montant de la subvention départementale sollicitée : €

Pièces obligatoires à joindre : justificatif officiel provenant de la fédération ou de la ligue, faisant apparaître le classement par équipe définitif à l'issue du championnat ou de la coupe et prouvant l'obtention du titre